

N°FIN/2022/68**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 septembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 septembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 36 Votants : 47

Séance du 28 septembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Kévin AUGÉ, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Catherine DECUYPER
Mme Evelyne TRESCARTES
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. SORET
M. Richard ZEIGER, pouvoir M. Jean-Yves MESNY
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Elisabeth LEFÈVRE
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à Francis BOURSIN
Mme Olga LIGALT, pouvoir à Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Didier MOREAU
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Règlement budgétaire et financier lié au passage à la M57.**

FIN/2022/68

**Conseil communautaire du
28 septembre 2022**

Objet : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER LIE AU PASSAGE A LA M57.
(voir règlement en pièce jointe)

L'instruction M57 rend obligatoire l'adoption d'un règlement budgétaire et financier.

Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles d'ordre budgétaire et financier et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis les acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Le règlement budgétaire et financier est de format libre mais doit nécessairement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programmes (AP) des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement s'y afférent (CP).
- Les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE.
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

Sont exemptés de l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier les communes de moins de 3 500 habitants ainsi que les établissements publics n'adoptant pas la gestion pluriannuelle des crédits.

Bien que la communauté de communes n'ait pas encore mis en place des autorisations de programme pour la gestion pluriannuelle de ses investissements, il est souhaitable qu'elle dispose d'un règlement budgétaire et financier.

Vu la commission des finances et la conférence des maires du 20 septembre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité—

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le règlement budgétaire et financier, ci-joint.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

